



Pour une première approche dans la perspective de la négociation sur l'égalité professionnelle

Après l'échange traditionnel de vœux et l'adoption du procès verbal du 17 décembre 2008, a été abordé **le seul point à l'ordre du jour de cette Assemblée plénière : information sur la situation trimestrielle de l'emploi (Articles L.2323-51 et L.2323-52 du Code du Travail)**

Sur ce sujet, peu d'évolution :

Au 31/12/2008 :

- la répartition femmes / hommes s'établit comme suit : 68% de femmes pour 32% d'hommes,
- 13% de salariés travaillent à temps partiel,
- L'effectif en CDI passe de 363 à 364 salariés (l'effectif inscrit pour la fin d'année 2008 étant de 377 salariés),
- Pour les catégories socio-professionnelles : Mgen Union compte 56,5% de cadres, 13,5% de techniciens et 30% d'employés,
- Nous ne notons aucune transformation de CDD en CDI,
- Le taux de précarité est extrêmement faible.

Il nous a été présenté une courbe mensuelle des effectifs en CDI pour l'année 2008, marquant des creux sur la période printemps / été. Sur interrogation CFDT, il a été précisé que les départs étaient fréquents en veille de période estivale et que les recrutements étaient difficiles avant la rentrée scolaire.

Les élus CFDT ont par ailleurs interrogé sur les effectifs femmes / hommes, sachant que ces données constitueront une base de réflexion s'agissant de l'égalité professionnelle, en particulier sur la répartition femmes / hommes suivant les classes (E1, E2, etc....) au regard des effectifs sexués pour chacune d'elles. Ces éléments d'information devront être portés au bilan social (éléments obligatoires présentés habituellement en avril. Pourquoi ne pas anticiper ?)... Réponse sur ce point ne nous a pas été apportée.

L'égalité professionnelle est inscrite aux négociations annuelles obligatoires pour l'année 2009, en complémentarité des travaux de la Branche Mutualité. Le sujet réclame analyse, dans un contexte précisé par les textes réglementaires que nous avons fait valoir ces dernières années.

Le diaporama de présentation des données devrait être adressé aux élus du CE, soit en fichier papier, soit en fichier électronique. A cette date (3 février), nous l'attendons.

Prochain CE le 26 février 2009

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>